

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 juin 2024 - Délibération n°24-055**

**Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'environnement numérique de travail (ENT)
pour les écoles**

Le onze juin deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le cinq juin précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, N. ANDREO, J-P. ROUX, M. MESSINES, M. MONNIER, M. EL AIMER, A. MATEU, F. LOPEZ, C. CERVERO, C. BOUILLET, P. SILVA, F. BOUCHE, H. NEVEU, X. PECHAIRAL, H. NICOLAS, D-A. ROUX, D. GUIOT, D. MARTY, T. SABATIER.

ONT DONNE PROCURATION :

P. PLONGET donne procuration à J-P ROUX, E. SIFUENTES donne procuration à N. CANONGE, B. MALLET donne procuration à X. PECHAIRAL, S. DIELLA donne procuration à T. SABATIER, H. JONQUIERE donne procuration à D. GUIOT.

SECRETARE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

* * *

Rapporteur : Isabel ALCANIZ-LOPEZ, 3^{ème} Adjointe

L'ENT-Ecole est l'Environnement Numérique de Travail spécialement conçu pour les écoles de l'académie de Montpellier. C'est un espace de confiance, sécurisé par l'Education Nationale, pour les enseignants, les élèves et les parents mais également pour la commune.

En l'espèce, il propose des services pédagogiques, de vie scolaire et permet aux communes de communiquer en direction des familles.

A l'école et depuis leur domicile, les élèves et leurs enseignants peuvent se connecter à un ensemble de services adaptés aux apprentissages et à la scolarité.

En outre, l'ENT-Ecole offre la possibilité aux parents de suivre le travail de leurs enfants. Des codes de connexion individuels sont attribués à chaque élève, enseignant et parent. Il est accessible depuis un ordinateur ou une tablette.

Il répond à plusieurs enjeux :

- Enseigner à l'ère du numérique pour faire réussir les élèves,
- Retrouver son école et son environnement scolaire à la maison,
- Accompagner la scolarité de son enfant et être partenaire de l'école,
- Faire entrer le numérique dans les écoles favorisant le rapprochement avec la maison.

Il offre plusieurs fonctionnalités :

- Services pour les écoles et les classes :
 - Cahier de textes,
 - Carnet de liaison,
 - Messagerie,
 - Médiathèque,
 - Atelier d'écriture
 - Concours scolaire,
 - Site de l'école,
 - Blog,

- Services pour les communes :
 - Communications à destination des parents,
 - Portail de la commune,
 - Sites pour les structures d'accueil.

Le renouvellement de cette adhésion à ce dispositif académique émane directement de la demande et de la volonté des écoles en concertation avec la commune.

La commune est adhérente à ce dispositif depuis l'année scolaire 2019-2020.

Il s'agit pour l'année scolaire 2024/2025, de renouveler le partenariat entre l'académie et la commune au service de la réussite de tous les élèves par la signature d'une nouvelle convention qui concernera trois écoles :

- Ecole élémentaire François Fournier,
- Ecole maternelle François Fournier,
- Ecole maternelle Françoise Dolto.

Le coût de l'adhésion est de 45€ par an et par école soit un total de 135€ pour les trois écoles.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 23-083 du 27 juin 2023, relative au renouvellement de la convention ENT-école pour l'année scolaire 2023-2024 ;

Vu la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-Ecole) pour l'année scolaire 2024/2025 ;

Considérant la demande émanant des trois écoles de la commune ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal de Manduel approuve la convention de partenariat pour poursuivre la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-Ecole) dans les trois écoles suivantes : école maternelle et élémentaire François Fournier, école maternelle Françoise Dolto.

ARTICLE 2. Le maire de Manduel, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération, dont notamment la convention

Convocation : 05 juin 2024

Affichage ordre du jour : 05 juin 2024

Présents : 24

Suffrages exprimés : 29

Absents : 5

Publiée le :

14 JUIN 2024



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Isabel ALCANIZ-LOPEZ